

## *Circulaire du CSEE 2/2008*

Boulevard du Roi Albert II, 5 9<sup>th</sup> floor - B-1210 Brussels Tel +32 2 224 06 91 / 92 Fax +32 2 224 06 94 [secretariat@csee-etuice.org](mailto:secretariat@csee-etuice.org) [www.csee-etuice.org](http://www.csee-etuice.org)

### **Importantes informations concernant le processus « Education et formation 2010 »:**

- **Réunion du Conseil de l'Education des 21 et 22 mai 2008**
- **Rapports sur les résultats et les conclusions sur le plan politique des clusters**
- **Priorités de la Présidence française pour le « processus Education et Formation 2010 »**
- **Point de la situation concernant la préparation d'un nouveau cadre stratégique pour la coopération au sein de l'UE dans le secteur de l'éducation et de la formation post 2010**
- **Nouveaux appels à propositions pour un financement de l'UE dans le secteur de l'éducation et de la formation**

### **Réunion du Conseil de l'Education les 21 et 22 mai 2008**

Les ministres de l'Education de l'UE se sont réunis à Bruxelles les 21 et 22 mai 2008 en session du Conseil de l'Education. Les ministres ont adopté les conclusions sur les thèmes suivants :

- apprentissage des adultes
- promotion de la créativité et de l'innovation par l'éducation et la formation
- plurilinguisme

Le rôle important de l'apprentissage des adultes pour relever le niveau de savoir-faire des travailleurs peu formés et promouvoir l'inclusion sociale des travailleurs plus âgés a été réaffirmé en réunion du Conseil, par l'adoption des conclusions sur l'apprentissage des adultes. L'accent a été mis sur le fait que l'efficacité, l'efficacité et la qualité de l'apprentissage des adultes sont indispensables pour renforcer la participation des adultes au processus, surtout parmi les groupes défavorisés. Les ministres ont souligné que l'accent devrait être mis non seulement sur le renforcement des pos-

sibilités, l'accès et la participation, mais aussi sur les résultats de l'apprentissage orientés sur les résultats. Le Conseil a invité la Commission à prendre plusieurs mesures concrètes<sup>1</sup> :

- analyser les réformes menées au niveau national dans le domaine de l'éducation et de la formation, notamment la mise en place de systèmes nationaux de certification tenant compte du cadre européen des certifications et de systèmes de transfert d'unités de cours capitalisables concernant à la fois l'éducation et la formation formelles, non formelles et informelles, en vue d'améliorer l'accès des adultes aux systèmes de certification ;
- analyser l'incidence des réformes nationales en matière d'éducation et de formation en termes de répartition des ressources financières entre les divers groupes d'âge, conformément à une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- soutenir, en s'inspirant des bonnes pratiques en vigueur dans les Etats membres, l'amélioration des perspectives, conditions et ressources professionnelles de ceux qui travaillent dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes, afin d'améliorer la visibilité de leur profession et de la valoriser ;
- effectuer de nouvelles recherches sur l'élaboration de critères de qualité pour les prestataires de formation pour adultes ;
- dresser un inventaire commun des bonnes pratiques et des projets destinés à motiver les groupes particulièrement difficiles à atteindre, en mettant en évidence les facteurs essentiels pour leur réintégration dans le marché du travail et dans la société, et en renforçant leur estime de soi ;
- répertorier les bonnes pratiques pour l'évaluation des acquis de l'éducation et de la formation, notamment ceux des personnes peu qualifiées, des travailleurs âgés et des migrants principalement obtenus en dehors du système éducatif formel ;
- établir un glossaire de définitions communément admises dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes et, en s'appuyant sur les données existantes, y compris celles de l'OCDE, et en veillant à la cohérence avec le règlement de 2008 relatif aux statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie<sup>2</sup>, établir un ensemble de données de base comparables au niveau européen nécessaires pour faciliter le contrôle (le droit de participation des Etats membres à ces travaux devrait être garanti) ;

---

<sup>1</sup> Les tâches esquissées sont identifiées sur la base du Plan d'action de la Commission « Education et formation des adultes : il n'est jamais trop tard pour apprendre ! »

<sup>2</sup> Règlement du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 relatif à la production et au développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie – PE-CONS 3659/3/07/ REV 3 . La référence du JO sera indiquée ultérieurement.

- soutenir les mesures visant à renforcer la place de l'éducation et de la formation des adultes dans les stratégies nationales d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- soutenir les campagnes visant à sensibiliser et à motiver les apprenants potentiels et accroître la participation globale à l'éducation à la formation des adultes ;
- assurer la complémentarité et la cohérence entre le suivi de telles mesures et la mise en œuvre des processus de Bologne et de Copenhague, dès lors qu'ils concernent l'éducation et la formation des adultes ;
- renforcer et utiliser les structures de recherche existantes pour les besoins de l'éducation et de la formation des adultes.

En second lieu, le Conseil a adopté les conclusions sur la question de la créativité et de l'innovation, qui a été considérée comme hautement prioritaire sous la présidence de la Slovénie. Les conclusions mettent en évidence l'importance que revêt la promotion de la curiosité, de la réflexion critique, de la prise de risques et de la résolution des problèmes, parallèlement à la connaissance et aux savoir-faire. L'accent a été mis sur le fait que les enseignants ont un rôle crucial à jouer pour développer des approches novatrices et donner une forme concrète à la créativité par le biais de l'enseignement qu'ils prodiguent. Les besoins des écoles travaillant en partenariats avec les parents, les entreprises commerciales et les collectivités ont été rappelés, de même que la valeur de l'apprentissage par les pairs au niveau de l'UE et l'échange de bonnes pratiques entre Etats membres.

En troisième lieu, le Conseil a adopté un ensemble de conclusions concernant le plurilinguisme, appelant la Commission à rédiger pour fin 2008 une proposition de cadre politique global sur le plurilinguisme. Les ministres ont souligné que l'enseignement effectif des langues doit être amélioré dans le but de promouvoir la mobilité et de faciliter l'intégration sociale et la cohésion en Europe.

Enfin, le Conseil a entendu des informations de la Commission sur deux nouvelles propositions publiées par la Commission en avril : la première est une recommandation sur la création du système européen de transfert d'unités de cours capitalisables pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) et la seconde, une proposition de recommandation sur le cadre de référence européen pour l'assurance de la qualité dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels. Toutefois, les discussions au Conseil sur ces deux propositions se feront à l'occasion de réunions ultérieures. Le CSEE lancera prochainement une consultation parmi toutes ses organisations membres sur la proposition concernant l'ECVET, tandis que la proposition sur la qualité de l'EFP fera l'objet d'un complément d'information dans la prochaine édition de la Lettre d'information du CSEE, fin juin.

## **Rapports sur les résultats et les conclusions sur le plan politique des clusters**

La Commission a publié le rapport sur les résultats et les conclusions politiques des clusters « Enseignants et formateurs » et « Compétences clefs ». Le CSEE est membre de ces deux clusters. Les rapports recensent les recommandations de politique générale résultant des activités d'apprentissage entre pairs qui ont été organisées dans chacun des clusters.

Le rapport du cluster sur les enseignants et les formateurs détermine un ensemble de questions concernant la formation des enseignants, que chaque pays devrait prendre en compte ou qui devrait être abordé au niveau européen. Une question qui apparaît à différentes reprises dans le rapport : l'apprentissage tout au long de la vie. Le rapport recommande que l'apprentissage tout au long de la vie fasse l'objet d'une promotion par le biais d'une perspective à plus long terme dans le cadre du cycle de formation des enseignants, tandis que des structures d'appui au développement professionnel continu des enseignants devraient être intégrées dans les établissements de formation des enseignants. Les partenariats entre les écoles et les établissements de formation d'enseignants sont également cités comme une autre option de nature à promouvoir le développement professionnel des enseignants. Le rapport recommande en outre que les programmes de cours de formation des enseignants stimulent également divers aspects du professionnalisme au sens plus large, tels que le leadership et l'esprit d'entreprise, et prépare les enseignants à exercer leur profession dans des situations diverses et des contextes multiculturels.

Le rapport du cluster sur les compétences clefs rend compte des résultats des trois activités d'apprentissage entre pairs organisées par le cluster. Celles-ci ont mis essentiellement l'accent sur la mise en application de la recommandation de l'UE sur les compétences clefs datant de 2006, et le rapport vise dès lors à aider les Etats membres à les mettre en application. Il contient également des exemples de mise en œuvre dans les pays hôtes des activités d'apprentissage entre pairs.

Se fondant sur les activités d'apprentissage entre pairs, le rapport conclut que les compétences clefs définies dans la recommandation de l'UE occupent une place de premier rang dans les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie qu'appliquent les Etats membres, mais que leur mise en œuvre implique cependant toujours un remaniement profond de la pratique de l'enseignement. Les points détaillés ci-dessous sont considérés comme essentiels dans l'appui aux écoles évoluant vers une approche fondée sur les compétences. Tout d'abord, une communication de qualité et la participation de toutes les parties prenantes à tous les niveaux est nécessaire pour une mise en œuvre couronnée de succès, car tant les besoins généraux de la société que les besoins et l'expérience des utilisateurs du système doivent être pris en considération. Au niveau de l'école, la mise en application des compétences clefs peut se trouver renforcée du fait qu'on attribue un statut approprié dans le programme de cours, ou encore par la formation des enseignants en tant qu'« agents du changement » par le biais d'un développement professionnel continu ciblé et par le « leadership partagé », qui met les enseignants en situation de travailler en équipes et de mettre l'accent sur l'apprentissage et les besoins d'apprentissage de chaque apprenant. On peut citer à cet égard l'exemple de la Belgique (Flandre), qui a accueilli une activité d'apprentissage entre pairs et où les compétences clefs sont incluses aussi bien dans les objectifs finals en rapport avec la branche que dans les objectifs intercurriculaires. S'il faut que les étudiants atteignent des objectifs spécifiques en rapport

avec une matière donnée, les objectifs inter-curriculaires pour leur part viennent compléter la matière spécifique et sont des objectifs nécessitant des efforts. La responsabilité incombe à l'ensemble de l'école, et pas simplement à un ou deux enseignants, et c'est pourquoi l'école est légalement contrainte d'organiser l'apprentissage des objectifs inter-curriculaires.

Les deux rapports sont disponibles sur le site web de la Commission pour le programme Education et formation 2010 ou peuvent être consultés à l'adresse suivante (en anglais uniquement):

[Main policy conclusions 2005-2007](#) du cluster « Enseignants et formateurs »

[Synthesis Report on Peer Learning Activities in 2007](#) du cluster « Compétences clefs »

### **Priorités de la présidence française de l'UE concernant le processus « Education et formation 2010 », et prochaines initiatives de la Commission européenne**

La France assurera la présidence de l'UE du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2008. Les principales priorités de la présidence française seront l'énergie, la lutte contre le changement climatique, l'immigration, la politique de défense européenne, la régulation financière et l'avenir de la politique agricole commune. Dans le domaine de l'éducation, le ministre d'Etat de la France responsable des Affaires européennes a déclaré que la promotion de la dimension sociale de l'action de l'UE ainsi que la promotion de la mobilité se retrouveront au cœur de toute initiative de la France.<sup>3</sup> Dans le secteur de l'enseignement supérieur, la priorité ira au renforcement de l'assurance de la qualité et à l'identification des indicateurs visant à améliorer la comparabilité au plan international de l'enseignement supérieur sur l'ensemble de l'Europe.

Le programme final des activités prévues par la présidence française n'a pas encore été rendu public mais le projet de programme en matière d'éducation prévoit les activités suivantes :

- Conférence sur l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur. Strasbourg. Présidence de l'UE/Conférence de Bologne, 9 – 10 septembre.
- Conférence sur l'orientation tout au long de la vie, 18 – 19 septembre, Lyon. On escompte que les conclusions du Conseil en matière d'orientation seront adoptées en novembre.
- Conférence sur l'apprentissage des sciences naturelles, 8 – 9 octobre, Grenoble.
- Conférence sur les besoins spéciaux, 29 – 30 octobre, Clermont-Ferrand.
- Conférence sur la mobilité : Erasmus Mundus II, 4-5 novembre, Nancy.

---

<sup>3</sup> Déclaration de M. Jean-Pierre Jouyet, ministre d'Etat de la France responsable des Affaires européennes, à la Conférence des Présidents de Comité du Parlement européen (Strasbourg, 20 mai, 2008), sur la présidence française de l'Union européenne.

- Conférence sur la gouvernance dans les écoles, 6-7 novembre, Poitiers. On escompte que les conclusions du Conseil sur la gouvernance seront adoptées en novembre.
- Conférence sur les indicateurs et les repères. 13-14 novembre, Nice.
- Conseil de l'Education, 20-21 novembre, Bruxelles.
- Une réunion informelle des ministres de l'Education se tiendra les 25 et 26 novembre à Bordeaux ; à cette occasion, un communiqué sur l'EFP sera adopté, dans le prolongement du processus de Copenhague.

La présidence française débouchera en outre sur les premières négociations du Conseil sur les deux nouvelles propositions faites par la Commission :

- la proposition formelle concernant l'ECVET, le système européen de transfert d'unités de cours capitalisables pour l'EFP, présentée le 9 avril (adoption escomptée à l'automne 2009) ;
- création d'un Cadre de référence européen pour l'assurance de la qualité en matière d'enseignement et de formation professionnels ; proposition présentée également le 9 avril (adoption escomptée à l'automne 2009).

Au cours du second semestre de 2008, on escompte en outre que la Commission rendra publiques les initiatives suivantes :

- la Communication sur les écoles, dans le prolongement de la consultation de l'année dernière, sera présentée en juillet ;
- un Livre vert sur la migration et l'éducation est attendu en juillet ;
- l'Agenda social renouvelé sera présenté à la mi-2008. On escompte qu'il accordera une grande attention à l'éducation ;
- un symposium sur le réseau NESSE et le réseau EECE organisé en octobre 2008, sera axé sur l'éducation de la petite enfance.
- la Commission présentera en décembre 2008 une proposition pour un nouveau cadre stratégique pour la coopération de l'UE en matière d'éducation post 2010. De plus amples détails sont donnés plus loin ;
- la Commission (DG EAC et DG EMPL) et le CEDEFOP travaillent conjointement à la préparation d'une méthodologie d'évaluation des nouveaux besoins en matière de compétences – ou prévisions de compétences – à l'horizon 2020, dans le prolongement des Conclusions de la présidence portugaise de l'automne 2007 « *Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux* ». Une Communication sera faite en décembre 2008.

### **Point de la situation concernant la préparation d'un nouveau cadre stratégique pour la coopération au sein de l'UE dans le secteur de l'éducation et de la formation post 2010**

Alors que les Etats membres de l'UE sont entrés dans la dernière phase du programme de travail Education & formation 2010, la rédaction d'une proposition concernant un nou-

veau cadre stratégique dans le domaine de l'éducation et de la formation a été entamée. Les discussions et consultations en cours se situent dès lors à différents niveaux.

Un Groupe de haut niveau organisé par les présidences et avec la participation de représentants des Etats membres, a été mis sur pied afin de discuter les priorités stratégiques post 2010 ainsi que pour ouvrir le débat sur l'utilisation des indicateurs et repères. Le Groupe s'est réuni en avril 2008 et se réunira à nouveau en juin 2008.

La Commission consulte également les Etats membres, les partenaires sociaux européens et les parties prenantes afin de connaître leur opinion sur le programme actuel et sur les principales priorités post 2010. Le CSEE a participé le 20 mai 2008 au Forum des parties prenantes sur la future coopération de l'UE en matière d'éducation et de formation. Ce programme a consisté essentiellement en un ensemble d'ateliers au cours desquels les participants ont fait connaître leurs opinions sur le programme de travail actuel et ont discuté par la suite des questions plus spécifiques en rapport avec les prochains défis auxquels seront confrontés les systèmes d'éducation de l'UE. Le représentant du CSEE à la conférence a également été invité à prendre la parole dans un débat en panel à la fin de la conférence.

Dans la perspective de cette réunion, le CSEE a préparé une déclaration, que le Bureau a adoptée le 13 mai, sur l'opinion du CSEE quant aux priorités que devrait satisfaire le nouveau cadre stratégique. Dans cette déclaration, qui se fonde sur les discussions de la réunion de son Conseil en 2007, le CSEE souligne entre autres choses la nécessité d'adopter une large approche de l'éducation, mettant l'accent sur le fait que l'éducation et la formation ne doivent pas être envisagées exclusivement en ayant à l'esprit les objectifs de la stratégie de Lisbonne. Le CSEE réclame également un engagement accru dans la perspective de concrétiser les repères de l'UE, d'améliorer la qualité des enseignants et de relever leur statut, de mettre davantage l'accent sur l'éducation de la petite enfance, de reconnaître la responsabilité publique en matière d'éducation scolaire de qualité pour tous tout en lançant un appel en faveur de la réorientation de la politique de la Commission en matière d'enseignement supérieur. Le texte complet de la déclaration peut être consulté [ici](#).

Parallèlement aux réunions qu'elle a organisées, la Commission procède à une consultation écrite des Etats membres, des partenaires sociaux et des parties prenantes. Les questions abordées sont, entre autres, l'utilité des différentes méthodes de travail utilisées à ce jour (indicateurs et repères, rapports des pays et rapports conjoints biennaux) ainsi que les prochains défis et objectifs stratégiques.

On escompte que la Commission présentera en décembre 2008 la proposition d'un nouveau cadre stratégique.

**Nouveaux appels à proposition pour un financement de l'UE dans le secteur de l'éducation et de la formation**

Dans le cadre du programme d'apprentissage tout au long de la vie, la Commission a récemment publié un ensemble d'appels à propositions, donnant aux syndicats nationaux la possibilité soit d'introduire eux-mêmes une demande pour des projets soit d'être associés à des projets menés à bien par d'autres autorités ou organes éligibles. Le Secrétariat du CSEE invite les organisations membres à introduire des demandes, lorsqu'elles sont éligibles, ou à établir le contact avec leurs ministères nationaux ou autres organismes nationaux auprès desquels ces institutions peuvent solliciter un financement.

## **1. Appels pour lesquels les organisations membres sont éligibles**

### 1.1. Développement et mise en application du CEC et du cadre national des certifications

Le 30 mai, un appel a été publié pour lequel les partenaires sociaux nationaux peuvent, entre autres, soumettre des propositions de projets en soutien à la mise en œuvre du CEC et du cadre national des certifications au plan national. Les projets doivent être menés dans le contexte de partenariats composés de représentants d'au moins 5 organisations de 5 pays membres de l'UE/AELE. Afin d'être éligible à un financement, il faut qu'une organisation recherche des partenaires dans au moins 4 autres pays européens.

Parmi les objectifs spécifiques de l'appel, on peut citer :

- le soutien aux aspects techniques et opérationnels de la mise en œuvre du CEC, notamment ses liens aux cadres nationaux et sectoriels ;
- l'élaboration de principes, de méthodes et de procédures permettant de mettre en perspective les niveaux de certification nationaux ou sectoriels par rapport aux niveaux du CEC ;
- développement et mise en application de l'approche en matière d'acquis de l'apprentissage promue par le CEC ;
- exploration des modalités selon lesquelles le CEC et les cadres nationaux de certifications peuvent ouvrir les systèmes d'éducation et de formation formelles à la validation de l'apprentissage non formel et informel.

Les activités à financer comprennent des ateliers et des séminaires, la mise en place de groupes de travail spécialisés, des enquêtes et des travaux de recherche permettant de déterminer les difficultés, les défis et les obstacles, et d'autres possibilités encore.

Les bénéficiaires potentiels de toutes ces mesures sont les organisations européennes, nationales, régionales et sectorielles, au nombre desquelles on peut citer par exemple les ministères, les autorités responsables des certifications, les associations sectorielles, les partenaires sociaux et d'autres protagonistes essentiels ayant un intérêt pour les systèmes de certifications et appelés à y jouer un rôle (c'est le Secrétariat qui souligne). Les critères de sélection spécifient, entre autres choses, que les candidats (coordinateurs et partenaires) doivent être en mesure de donner la preuve de leur compétence technique, de leur expérience et de leur légitimité représentative dans le domaine des systèmes et des cadres de certifications en rapport avec l'apprentissage tout au long de la vie (couvrant l'éducation générale/l'enseignement supérieur et/ou l'enseignement et la formation professionnels). Les coordinateurs des partena-

riats doivent en outre fournir la preuve qu'ils peuvent mettre en place et gérer un partenariat ou consortium international faisant preuve de cohésion.

Les candidatures doivent être adressées à l'Agence exécutive « Education, audiovisuel, culture » pour le 13 août 2008.

Pour de plus amples informations, voir:

[http://eacea.ec.europa.eu/llp/eqf/2008/funding\\_en.html](http://eacea.ec.europa.eu/llp/eqf/2008/funding_en.html)

## **2. Autres appels à propositions**

### 2.1. Soutien des pays au programme Education et formation 2010

La Commission enverra prochainement un appel à propositions visant à apporter un appui à la mise en application au plan national du programme de travail Education et formation 2010. Peuvent seuls répondre à l'appel les ministères nationaux en charge de l'éducation et de la formation et/ou d'autres organes publics désignés officiellement par les gouvernements nationaux en qualité de responsables du développement et/ou de la mise en oeuvre d'une stratégie cohérente et globale d'apprentissage tout au long de la vie au plan national, conformément au programme Education et formation 2010.

Cependant, le Secrétariat du CSEE invite les organisations membres à s'informer auprès de leurs ministères nationaux s'ils introduisent une demande de financement, en cherchant de la sorte à s'assurer une possibilité d'influer sur les manières dont les syndicats d'enseignants peuvent être associés aux activités. En fait, l'un des critères d'attribution d'un financement est « *la mesure dans laquelle les activités associent un large éventail de protagonistes clés à tous les niveaux concernés par la mise en place et la mise en application de stratégies d'apprentissage tout au long de la vie ou qui y participent, en ce compris les décideurs et les responsables de la politique, les praticiens, les prestataires, les partenaires sociaux, les représentants de la société civile et les apprenants* » (c'est le Secrétariat qui souligne).

L'appel donne, entre autres, la possibilité de financer des activités de conscientisation en rapport avec la création et la mise en application de stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie, par exemple conférences, séminaires et ateliers ou activités visant à diffuser les outils ou matériel de référence existants (par exemple activités de formation, notamment campagnes dans les médias, activités publicitaires, etc.). Ces activités présentent un intérêt particulier pour les syndicats d'enseignants, et le Secrétariat du CSEE invite dès lors instamment ses organisations membres à chercher à exercer une influence sur les activités ministérielles potentielles dans le domaine de l'éducation et de la formation, bénéficiant d'un appui dans le cadre de cet appel, ou à y participer.

Cet appel n'a pas encore été publié mais il figurera sur le site suivant :

<http://eacea.ec.europa.eu/index.htm>

### 2.2. Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

Un appel à propositions est disponible dans le but de développer et mettre en œuvre avec succès des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie au plan national comme au plan régional. Les candidats éligibles sont les autorités publiques ou les organes au plan national ou régional qui portent la responsabilité de développer et de mettre en application des stratégies cohérentes et globales d'apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit par exemple de tous les établissements d'enseignement supérieur qui sont placés sous le contrôle d'organes publics. Seules les propositions soumises par des partenariats rassemblant au moins 5 organisations de 5 pays différents éligibles seront prises en considération. La date limite de dépôt des candidatures est le 13 août 2008.

Tout comme dans l'appel qui vient d'être mentionné, le Secrétariat du CSEE invite les organisations membres à prendre contact avec les autorités responsables et à chercher à s'associer aux activités qui seront entreprises. L'appel peut assurer le financement d'activités telles que études, conférences, projets en coopération et développement de pratiques novatrices dans la perspective d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, de soutien à l'identification des principaux facteurs critiques capables d'exercer une influence sur la mise en place réussie de stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie et d'assurer un puissant engagement institutionnel, ainsi que la coordination et le partenariat avec tous les protagonistes.

Pour de plus amples informations, voir :

[http://eacea.ec.europa.eu/llp/nlls/2008/funding\\_en.html](http://eacea.ec.europa.eu/llp/nlls/2008/funding_en.html)

### 2.3. Projets visant à mettre à l'essai et à développer l'ECVET

Un appel à propositions portant sur des projets de mise à l'essai et de développement de l'ECVET a été publié. Cet appel concerne des partenariats internationaux associant des organes et autorités publiques responsables des systèmes de certification, des organes privés/semi-privés ayant des responsabilités reconnues en matière de certification (au plan sectoriel par exemple) ; des prestataires d'EFP (public, privé, sectoriel, et.) et/ou l'organe régulateur de réseaux de prestataires d'EFP.

Les syndicats d'enseignants ne figurent dès lors pas parmi les candidats éligibles, mais le Secrétariat du CSEE invite ses membres à faire connaître les partenaires potentiels au projet, ou à prendre contact avec les organes ou autorités qui réaliseront un projet dans le cadre de cet appel. Les organisations membres pourraient bénéficier des informations rassemblées dans le cadre de projets, ou participer aux ateliers ou séminaires qui pourraient être organisés.

L'appel à propositions a pour but de fournir des subventions couvrant l'organisation de deux types de mesures qui peuvent être combinées en un seul projet : d'un côté, la création et le renforcement de partenariats entre établissements compétents qui oeuvreront afin de créer un cadre opérationnel pour le développement d'essais en matière d'ECVET. Il s'agira d'autre part que les projets comportent des mesures d'ordre expérimental visant à mettre le système ECVET en pratique. Les activités à financer comportent des enquêtes et des travaux de recherche portant sur les méthodes de conception, les instruments, les processus et les procédures, les ateliers et les séminaires, la mise en place de

groupes de travail spécialisés, l'exploitation et la diffusion de résultats de projets, et d'autres activités encore. La date limite de dépôt des candidatures est le 13 août 2008.

Pour de plus amples informations, voir :

[http://eacea.ec.europa.eu/llp/ecvet/2008/funding\\_en.html](http://eacea.ec.europa.eu/llp/ecvet/2008/funding_en.html)

Pour de plus amples informations sur l'ensemble des appels évoqués plus haut, voir:

<http://eacea.ec.europa.eu/index.htm>